

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Commune d'Herbignac

-

Services techniques

1 avenue de la Monneraye

44410 HERBIGNAC

Tél: 0240889001



TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 12 décembre 2011 à 12 Heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.1 - ADRESSE OU L'ON PEUT RETIRER LE DCE	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	6
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF**

Lieu(x) de livraison : Avenue des Sports HERBIGNAC

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Sans objet

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants :

- Tranche ferme : Deux mois dont un mois de travaux en priorité en février/mars 2012.
- Tranche conditionnelle : Quatre mois dont 3 de travaux, avec une fin impérative pour le 14 septembre 2012.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base et options).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes.

2.2.2 - Options

A chiffrer

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : **Fonds propres** et Région.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par **l'article 14** du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par **l'article 15** du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- **Le règlement de la consultation (R.C.)**
- **L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés**

3.1 - Adresse où l'on peut retirer le DCE :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Le DCE sera transmis, en faisant la demande écrite par courrier ou par fax à l'adresse suivante :
Mairie d'Herbignac - Services Techniques - 1 avenue de la Monneraye - BP 24 - 44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 Fax : 02.40.88.89.97. Il pourra vous être envoyé par voie postale, par mail, ou vous pourrez venir le retirer sur place après commande.

De plus, les candidats le souhaitant, pourront télécharger gratuitement le dossier de consultation et les formulaires de candidatures, à partir de cette même date, à l'adresse suivante : www.herbignac-marches.com;

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles si possible

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé si possible. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique si possible

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le **pouvoir adjudicateur**. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le **pouvoir adjudicateur** peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le mémoire technique incluant les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat, un planning prévisionnel par tâches, l'organisation du chantier
- L'offre financière sous forme de Bordereau des Prix Unitaires

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au **cahier des clauses administratives particulières**, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Dans un premier temps, il sera procédé à l'analyse et au classement de la solution de base, puis à l'analyse et au classement des variantes proposées

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique jugée notamment au regard du mémoire technique	40
2-Prix	60

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations **des articles 46-I et 46-II** du Code des marchés publics. Le délai imparti par **le pouvoir adjudicateur** pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **10** jours.

La commune négociera les offres.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Modalités de remise des propositions

Les candidats devront remettre leur offre sous format papier, la voie électronique n'étant pas autorisée.

NB : Le candidat doit scrupuleusement respecter l'intégrité du DCE téléchargé si tel est le cas. Seuls les cadres de l'acte d'engagement et les bordereaux de prix sont à compléter par le candidat. Aucune modification ni réserve ne peut être portée sur les documents du DCE sous peine d'irrecevabilité. Toute modification ou réserve éventuelle au cahier des charges ne peut donc figurer que dans le mémoire technique du candidat.

Les propositions seront remises sous pli cacheté contenant des enveloppes également cachetées.

Le pli portera les mentions suivantes, sous peine d'irrecevabilité :

Enveloppes extérieure et intérieures

" *Marché en procédure adaptée pour Travaux de rénovation énergétique du complexe sportif-
Marché n°2011/24 - Tranche..... - Lot..... - NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE
D'OUVERTURE DES PLIS*"

Les enveloppes intérieures mentionneront également :

"*première enveloppe : candidature*", sur la première enveloppe;
et "*deuxième enveloppe : offre*", sur la deuxième enveloppe.

Conditions de remise des propositions :

Les propositions remises devront être transmises ou déposées par tout moyen, sous la responsabilité du candidat, permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (lettre recommandée avec accusé de réception ou dépôt contre récépissé), à l'adresse suivante : Mairie d'Herbignac - Services Techniques - 1 avenue de la Monneraye - BP 24 - 44410 HERBIGNAC. L'accueil est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

**Mairie d'Herbignac
Service Techniques - Mme GUILLOUX
1 avenue de la Monneraye
B.P. 24
44410 HERBIGNAC
tel: 02.40.88.90.01**

Renseignement(s) technique(s) :

**Mairie d'Herbignac
Service Techniques -
Airéo Energies
11 place de l'église
44170 NOZAY
tel: 02.40.79.32.88**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Si vous le désirez, vous pouvez demander aux services techniques de la commune d'Herbignac, une visite des lieux, sur rendez-vous uniquement (Contacter Mme GUILLOUX ou M GUENEGO)